

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 6 février 2020

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 56

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 14/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/02/2020 (accusé de réception du 13/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention 2020-2023 entre Quimper Bretagne Occidentale et l'association 'Les Petits Pas' et subvention pour l'année 2020

Il s'agit de signer la convention de fonctionnement pour le lieu d'accueil enfants parents « Les Petits Pas » avec l'association gestionnaire et de lui d'accorder une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2020

Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « Les Petits Pas » est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou des adultes qui en ont la charge. C'est également un espace de parole et de socialisation précoce qui a pour objectif de conforter la relation parent/enfant et dont l'action de prévention est reconnue.

La communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale participe au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les Petits Pas » en lui mettant à disposition des locaux et en versant une aide financière. Les partenaires financiers (Conseil départemental, Caf, communauté d'agglomération) signent une convention commune avec l'association « Les Petits Pas ».

Quimper Bretagne Occidentale apportera son soutien financier à hauteur de 10 000 € pour l'année 2020.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'autoriser monsieur le président à signer la convention de fonctionnement établie pour 4 ans ;

2 - d'accorder une subvention de 10 000 € à l'association les « Petits Pas » au titre de fonctionnement pour l'année 2020.